

Engagement ou désengagement de l'Etat ?

En matière de finances locales⁽¹⁾, on dit tout et son contraire. Nous avons demandé à Yann Le Meur, Pdg de Ressources Consultants Finances, de nous expliquer ce qu'on entendait par engagement et désengagement de l'Etat.

armor magazine - D'un côté, les collectivités locales fustigent un désengagement de l'Etat, de l'autre les représentants de l'Etat parlent au contraire de forte progression de l'effort financier en faveur des collectivités locales. Qu'en est-il ?

Yann Le Meur - La part croissante, dans le budget de l'Etat, des dépenses relevant des concours financiers versés aux collectivités locales, vient du fait que l'Etat supprime unilatéralement, au fil du temps, des pans de fiscalité locale qu'il remplace par des dotations nationales de compensation. D'un côté on voit augmenter la charge du budget de l'Etat qui doit prélever le montant de ces compensations sur ses recettes fiscales. De l'autre, les recettes locales progressent moins, car les collectivités perdent, d'une part l'effet de la dynamique locale de leur assiette fiscale et, d'autre part, l'effet de l'augmentation du taux d'imposition applicable à l'assiette envolée. Tout le monde y perd, sauf le contribuable concerné par les suppressions et exonérations. Il vaudrait mieux éviter ce type de débat à double entrée, faussé d'avance, et raisonner toujours à périmètre constant d'intervention.

0,9 % et non 2 %

am - Vous avez démontré, lors d'un récent cours public d'université, que les véritables concours financiers de l'Etat augmenteraient en 2009, à périmètre constant, de 0,9 % et non de 2 % comme annoncé par le gouvernement. Pouvez-vous l'expliquer ?

Y. L. M. - Ces concours composent une "enveloppe normée", formée principalement de la dotation globale de fonctionnement et des dotations participant au financement des dépenses d'équipement des lycées et des collèges. Cette enveloppe évolue en 2009 de 2 %. Mais il convient, pour analyser objectivement la situation, de raisonner à périmètre constant en enlevant de l'enveloppe les remboursements d'impôts (TVA). Ce sont de simples créances de l'Etat devant à l'évidence être neutralisées. Hors remboursement de TVA, les véritables "dotations indexées" augmentent globalement, en 2009, de 0,9 % et non de 2 %.

am - Qu'est-ce que cela signifie ?



Yann Le Meur, dans ses locaux rennais.

Y. L. M. - En raisonnant en volume (hors inflation), deux affirmations sont possibles. 1 : si l'inflation effective de 2009 se situe à 0,9 %, les concours hors remboursement de TVA auront suivi l'inflation. Il n'y aura pas eu, in fine, de désengagement. 2 : en faisant l'hypothèse, en loi de finances, d'une inflation à 1,5 %, l'Etat engageait une politique de diminution en volume de ces concours hors remboursement de TVA. Le chiffre de 0,9 est, en effet, inférieur à 1,5 %. Il y avait donc intentionnalité de désengagement dans le sens où l'on organisait la régression, en volume, des concours financiers, hors remboursement de TVA. Ce raisonnement se comprend par le fait que l'Etat n'a plus les moyens de faire évoluer les "dotations indexées" comme l'inflation et qu'il doit faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics nationaux.

Je veux bien qu'on dise que les concours, y compris remboursement de TVA, augmenteront de 2 % en 2009, mais à condition d'ajouter que cela revient mathématiquement à baisser le taux de remboursement de la TVA de 9 %. C'est l'un ou l'autre.

Un système explosif

am - C'est un sujet d'une complexité effroyable...

Y. L. M. - Ce qui est gênant, dans la relation politico-financière existant entre l'Etat et les collectivités locales, c'est d'avoir l'impression que cette complexité exagérée sert à empêcher que l'on s'y retrouve. Faute de compréhension d'un système manipulé à souhait, un contradicteur est privé de crédibilité. Le brouillage des repères aboutit à ce que chaque parti peut présenter les choses selon sa propre base calculatoire et sa propre interprétation. S'ouvre alors la possibilité de dire tout et son contraire. Le débat n'est plus possible quand les certitudes s'installent à partir de raisonnements faux, favorisant des options politiciennes et la mise à l'écart corrélatrice de la connaissance objective. C'est pourquoi on peut parler de dialogue de sourds entre l'Etat et les collectivités locales. Ce

dialogue de sourds convient à pas mal de gens, de tous bords.

am - Qu'en est-il des compensations à hauteur des charges transférées. Là aussi, les points de vue s'affrontent ?

Y. L. M. - L'Etat compense, à l'euro près, la charge constatée dans le passé. Une évaluation de cette charge est réalisée sur la base des comptes publics antérieurs. Le montant ressortant de cette évaluation est intégralement compensé annuellement. C'est indéniable. Il se pose juste, à ce niveau, la question de la méthode d'évaluation économique de la charge transférée.

am - Mais c'est une compensation à la valeur de la charge antérieure au transfert ?

Y. L. M. - La croissance des charges transférées ne fait pas partie du champ de l'évaluation précédente. Ce n'est donc pas là que se situe le débat. Il est dans l'adéquation entre la dynamique des charges transférées et celle des ressources reçues en échange. On transfère une ressource spécialisée et décroissante (la TIPP) pour financer les charges les plus évolutives qu'on puisse trouver (le social). Cherchez la cohérence, trouvez l'inconséquence ! Car l'Etat crée ou étend inconséquemment des prestations sociales en sachant qu'il n'en supportera pas le coût décentralisé, tout en en tirant le bénéfice politique et moral (c'est l'exemple du Revenu de solidarité active). Vous construisez alors un système explosif qui produit l'asphyxie financière des Départements... et le commencement de leur fin. Re-centralisons solidairement le RMI, le RSA, l'APA et le Handicap. ■

(1) Lire aussi le point de vue de Pierre Méhaignerie et Yves Fréville dans armor magazine de mars, n° 470, p. 54.

"Zéro phyto" : 10 communes récompensées

Lors du 10^e Carrefour des gestions locales de l'eau, qui s'est déroulé à Rennes en début d'année, le Conseil régional a remis ses 1^{ers} Trophées "Zéro phyto". Ceux-ci récompensent les municipalités qui, après avoir ratifié une charte puis mis en œuvre un plan de désherbage communal (prônant les méthodes et interventions naturelles), ont obtenu des résultats significatifs jusqu'à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Dix lauréats ont été primés : Ambon, Daoulas, Laignelet, Loc-Envel, Ploulec'h, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Gilles-du-Mené, Tréguidel, Troguery, Vieux-Marché.



LE PEUPLE BRETON
 Pour comprendre et vivre la Bretagne aujourd'hui
Pobl Vreizh
 Abonnement : 35 €
 9, rue Pinot-Duclos - 22000 ST-BRIEUC